RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)

FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1)

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À Chapareillan **Le** 15/11/2026

Le Maire,

MAIRIE DE CHAPAREILLAN (Isère)

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.